

ACCOMPAGNER VOS SALARIÉS AU QUOTIDIEN

Les partenaires sociaux de la branche de la manutention ferroviaire ont décidé de mettre en place plusieurs actions pour accompagner vos salariés et leurs ayants-droits. Ces actions sont intégralement financées par le Haut Degré de Solidarité du régime conventionnel Frais de Santé. Elles sont donc sans aucun frais supplémentaire pour les salariés et les entreprises.

| UN ACCÈS SIMPLIFIÉ AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

CONSULTATION D'UN MÉDECIN OU D'UN SPÉCIALISTE EN VISIO OU AU TÉLÉPHONE

En cas d'urgence, via la téléconsultation, vos salariés ont accès rapidement à un médecin généraliste ou spécialiste (dermatologue, sage-femme, psychologue...).

OBTENIR L'AVIS MÉDICAL D'UN MÉDECIN EXPERT AVANT UNE DÉCISION MÉDICALE IMPORTANTE

En cas de problème de santé sérieux ou de situation médicale complexe comme une opération ou un traitement lourd vos salariés peuvent bénéficier de l'avis d'un médecin expert de leur pathologie.

En moins de 7 jours, un compte-rendu écrit et signé du médecin expert sera disponible sur leur portail web sécurisé Med&Vous.

Le respect du secret médical, de la sécurité et de la confidentialité des données personnelles est garanti.

COMMENT Y ACCÉDER ?

Directement via
le site internet

Med&Vous
BY. europ
assistance

ou par téléphone

RÉSEAU DE SOINS



Le réseau de soins SantéClair permet à vos salariés de trouver un professionnel de santé proche de chez eux.

Ils bénéficient d'équipements optique, dentaire et audition et de soins de qualité au meilleur prix et sans avance de frais.

De **5 %** à **30 %**
de réduction

COMMENT Y ACCÉDER ?

Directement en ligne via leur espace client Noveocare

DES SERVICES POUR FAIRE FACE AUX ALÉAS DE LA VIE OU EN CAS D'HOSPITALISATION OU DE MALADIES GRAVES

HOSPITALISATION OU MALADIES GRAVES

Vos salariés peuvent être accompagnés à travers différents services :

- transfert post hospitalisation,
- préparation du retour à domicile,
- aide-ménagère...

COMMENT Y ACCÉDER ?

En contactant un
conseiller IMA 24/24
au **05 49 34 81 48**

POUR LES SALARIÉS AIDANTS FAMILIAUX OU EN PERTE D'AUTONOMIE

Le groupe IMA peut soutenir efficacement l'aidant en mettant en place différents types d'accompagnement comme :

- la prise en charge d'un bilan social avec un travailleur social,
- la mise en place d'une assistance psychologique au profit de l'aidant ou de l'aidé,
- une prise en charge des frais de livraison de courses alimentaires.

Il y a **20 %** d'aidants en entreprise.

83 % des salariés aidants recherchent
un soutien concret de leur entreprise.

COMMENT Y ACCÉDER ?

En contactant un conseiller IMA 24/24
au **05 49 34 81 48**

DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES LIÉES À DES PROBLÈMES DE SANTÉ

AIDES FINANCIÈRES EN CAS DE RESTE À CHARGE, VENANT À DÉSÉQUILIBRER LE BUDGET DU FOYER

Chaque situation est étudiée au cas par cas par les conseillers de l'action sociale. Nous vous précisons que ces aides ne sont ni automatiques ni récurrentes.

- Hospitalisation, verres complexes, prothèses dentaires.
- Séjours de soins de suite, psychomotricité, ergothérapie, psychothérapie pour les enfants.

COMMENT Y ACCÉDER ?

En appelant un conseiller de l'Action sociale

▶ N°Cristal 09 88 20 88 01

APPEL NON SURTAXE

VOUS EMBAUCHEZ DES APPRENTIS ?

Bonne nouvelle !

La cotisation de la mutuelle santé est totalement prise en charge par le Degré Elevé de Solidarité de votre branche d'activité.